



**Compte rendu
Réunion SPL / AUPPSV
Du 8 Septembre 2016**

Présents :

- Mme Françoise NOEL, directrice de la Société Publique Locale (SPL)
- M. Philippe CHARPENTIER, service de la mer et de l'exploitation portuaire, direction de la mer, des ports et des transports au Conseil Départemental
- M. Lucien POIROT, président AUPPSV
- M. Georges COURTAY, membre Conseil d'Administration AUPPSV

1 – Travaux

* Dévasement

- *un dossier complémentaire a été demandé par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ce qui a nécessité un prélèvement supplémentaire, les normes ayant changée. Nous en sommes à la 3^{ème} mouture*
- *le nouveau dossier complet sera prêt pour fin Septembre*
- *réponse de la DDTM dans un délai de 2 mois*
- *la validation du dossier (choix du terrain, appel d'offre pour la réalisation des travaux, autorisation du Préfet) ne se fera pas avant le printemps 2017*
- *les travaux ne pouvant pas être exécutés pendant la saison estivale, ils ne seront pas effectués avant Octobre 2017*

* Installation des pontons

- *2 nouveaux pontons sont prévus pour cette année et remplaceront les pontons F et K*
- *fabrication Octobre, pose Novembre*

* Restauration Cale Tatihou

- *consultation en cours, 3 sociétés ont répondu*
- *validation lors du prochain Conseil d'Administration de la SPL*
- *les travaux seront effectués cet hiver*

* Devenir de la Marina

- *départ de Mme FLEURY le 30 Septembre*
- *quel type de contrat ? : c'est une AOT*
- *des travaux importants de remise aux normes sont à effectuer*
- *ce ne peut pas être un service de restauration rapide*
- *pas d'autres infos avant le Conseil d'Administration de la SPL*

* Ecole de voile

- *pas d'infos car la SPL et le Conseil Départemental n'ont pas été associés à l'étude*

* Amortisseurs des portillons de passerelles

- *rien de fait*

* Socle d'entrée des sanitaires de la Marina

- *à faire*

* Portillon de la zone technique côté école de voile

- *après réparation, le système est à nouveau dégradé : il sera fait au mieux*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





2 – Budget SPL

* prévisionnel à fin 2016

- *trop tôt pour évaluer l'atterrissage à fin 2016 mais l'année ne devrait pas être mauvaise*
- *perception de 1 800 € de redevance forain. Les tarifs sont définis en Conseil d'Administration. Suite au compte rendu d'un Conseil Municipal de la ville de St Vaast demandant la rétrocession par la SPL de la part « feux d'artifice » celle ci est directement prélevée par la municipalité*
- *baisse de fréquentation de 7% au 30 Août avec une baisse chez les Belges, Allemands et Français. Cependant une petite hausse chez les Anglais.*
- *entretien des espaces verts : la SPL est toujours en attente d'une convention avec la municipalité*
- *qu'en est il de la participation financière de la part du Conseil Départemental et de la municipalité sur la consommation des fluides pour les diverses manifestations ? : il n'y en a pas*

* prévisionnel 2017

- *en attente du prochain Conseil d'Administration de la SPL et de sa présentation au prochain Conseil Portuaire*
- *l'Association réclame toujours une participation financière pour la consommation des fluides de la part :
du Conseil Départemental pour les Traversées de Tatihou
de la municipalité pour les divers manifestations organisées sur le domaine de la SPL*
- *il y a nécessité de mettre en place une convention avec la municipalité*

* consommation électrique des plaisanciers

- *la SPL a mis en place pour 2016 une taxe d'outillage concernant les résidents vivant à l'année.*
- *la SPL souhaite faire évoluer cette taxe pour permettre aux plaisanciers d'obtenir une connexion électrique complémentaire*
- *la SPL n'a aucune proposition et attendait celle de l'association*
- *l'association a fourni en séance un document suggérant un principe nécessitant une réunion commune pour sa mise en œuvre*
- *qu'en est il des disjonctions manuelles constatées sur les bornes D1 à D8 du ponton D les 25/03, 19/05, 29/05 et 05/09 ? ne sont pas des actions faites par la SPL*

3 – Conseil Portuaire

- *le compte rendu de la réunion du 22 Avril est à la signature et nous devrions le recevoir prochainement*
- *l'association demande que soit transmis ce document, via les responsables du Conseil Portuaire, à l'ensemble des membres du Cluppp : en regard de la loi « Informatique et Liberté » cela n'est pas possible*
- *le prochain Conseil Portuaire aura lieu le 20 Octobre. Chaque membre recevra sa convocation*
- *une réunion du Cluppp sera organisée après ce Conseil Portuaire*

4 – SPL

- *évolution de la SPL : comme l'avait prévu le Conseil Départemental, l'extension de la SPL a été soumise à un cabinet d'experts qui doit rendre son rapport en fin d'année*
- *intégration possible à la SPL des ports de Barfleur en fin 2017 et Barneville-Carteret à moyen terme*

5 - Divers

* propreté du port

- *nettoyage des abords : plus d'entretien des espaces verts par la municipalité suite au litige en cours*
- *on constate cependant une pousse des mauvaises herbes dans le mur entre les pontons A et D très inquiétante*
- *le bassin au pied de la passerelle du ponton D reste toujours un point délicat : la SPL précise que le nettoyage du bassin est fait tous les jours*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- enlèvement des ordures : *difficultés de gestion malgré un enlèvement les Lundi, Mercredi et Vendredi*
- pour l'utilisation abusive des locaux à poubelles ne pourrait on pas envisager une fermeture avec codes d'accès : *déjà testé par le passé et ne résout pas le problème (risque de passage des sacs par dessus les palissades ou dépôt devant les portes)*
- * zone technique
 - qui entretient la zone technique le long du grillage ainsi que les bouches d'évacuation ? : *le gestionnaire*
 - qui entretient les points d'eau et les bornes électriques ? : *la SPL*
- * accueil des visiteurs
 - l'accueil des visiteurs en terme de placement est toujours insuffisant
 - il faut revoir les panneaux des pontons C et E pour la délimitation « Résidents » et « Visiteurs » qui ne sont pas très visibles
 - mettre à l'étude la possibilité d'un marquage visuel d'un emplacement libre ou occupé (panneaux verts et rouges dans certains ports)
 - actuellement, pour une sortie à la journée, les résidents sont obligés de marquer leur place : *c'est une très bonne solution*
 - plus d'accueil des visiteurs lorsque la capitainerie est fermée (mise en place d'un automate dans le port du Havre)
 - insatisfaction de quelques visiteurs
 - *la SPL ne peut pas se permettre une embauche supplémentaire de 2 personnes nécessaires à la prise en charge d'un meilleur accueil*
- * macaron et parking plaisancier
 - verbalisation de quelques plaisanciers pour défaut de stationnement
 - l'association demande le rétablissement du macaron pour une identification facile des véhicules appartenant aux plaisanciers
 - demande d'un contrôle plus rigoureux du parking « plaisancier » : *ce contrôle ne peut être fait que par la policière municipale qui ne reçoit ses instructions que de la mairie*
 - droit de stationnement des camping-cars : *seuls les plaisanciers possédant un camping-car ont obtenu l'autorisation de stationnement*
 - demande d'utilisation du disque de stationnement pour les places « 15 mn » : *le contrôle est effectué par la gendarmerie qui verbalise après un 2^{ème} passage Il n'y a pas nécessité de passer ces emplacements en zone bleue alors que dans la plupart du temps il y a de la place sur le parking*
 - *la SPL n'est pas habilitée à interdire l'entrée du parking*
- * jetons de douche
 - durant leur croisière nos plaisanciers nous rapportent qu'il n'y a quasiment plus de port faisant payer les douches, aussi bien pour les visiteurs que pour les résidents : *la recette de cette année est d'environ 2500€ entraînant un déficit du poste budgétaire. La gratuité ne pourrait être compensée que par une augmentation de 1 à 2% des forfaits annuels*
 - il faut rappeler que cette année le tarif visiteur, à la journée et à la semaine, a été augmenté de 5% en compensation de la gratuité des douches entraînant de facto la diminution du poste budgétaire
- * cendrier extérieur à la capitainerie
 - demande de déplacement du cendrier se trouvant à proximité de l'affichage météo : *il faut trouver un nouvel emplacement*
- * manifestation lampions du 15 Août
 - manifestation à grand risque, car par un vent de NE certains lampions ont atterris sur les bateaux, et cela sans encadrement de sécurité : *la SPL n'a pas été informée ni sollicitée pour cette manifestation*
- * vitrine de l'Association
 - l'association demande l'autorisation de mettre une vitrine à l'extérieur de la capitainerie : *emplacement à trouver et achat de la vitrine à la charge de l'association*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>



Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V



* local pour permanence de l'association

- l'association souhaiterait obtenir un local pour sa permanence et ses réunions : *la SPL n'a pas de local à disposition, voir auprès de la mairie s'il y a une possibilité dans le nouveau projet de l'école de voile*

** *en italique les réponses de la SPL*

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

